

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 15113  
Numéro SIREN : 803 521 830  
Nom ou dénomination : 1090 ARCHITECTES

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2023 sous le numéro de dépôt 2396

08 JAN. 2024

Sous le N° : 2396

**1090 ARCHITECTES**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 45 000 euros**  
**Siège social : 7 RUE DE MALTE**  
**75011 PARIS**  
**803 521 830 RCS PARIS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 31 OCTOBRE 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2023**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2023 s'élevant à 11 376,04 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 11 376,04 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 184 832,66 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 octobre 2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance  
Architecture, Urbanisme, Patrimoine

7 Rue de Malte - 75011 PARIS  
Tel : 01 40 21 36 39  
1090@1090architectes.com  
SIRET : 803 521 830 00015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 1090 ARCHITECTES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
Adresse de l'entreprise 7 RUE DE MALTE 75011 PARIS Tel : 01 40 21 36 39  
1090@1090architectes.com Durée de l'exercice précédent\* 12  
Numéro SIRET\* 8 0 3 5 2 1 8 3 0 0 0 0 1 5 SIRET : 803 521 830 00015 Néant

Exercice N clos le, 30/04/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *			
		Frais de développement *			
		Concessions, brevets et droits similaires	565	565	
		Fonds commercial (1)	45 000		45 000
		Autres immobilisations incorporelles			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			
		Constructions			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			
		Autres immobilisations corporelles	19 315	16 661	2 653
		Immobilisations en cours			
		Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
		Autres participations	1		1
		Créances rattachées à des participations			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts			
		Autres immobilisations financières*	8 701		8 701
<b>TOTAL (II)</b>		<b>73 583</b>	<b>17 227</b>	<b>56 356</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	439 299		439 299
		Autres créances (3)	10 924		10 924
		Capital souscrit et appelé, non versé			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....			
Disponibilités		43 693		43 693	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	2 080		2 080	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>495 997</b>		<b>495 997</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif* (VI)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>569 580</b>	<b>17 227</b>	<b>552 353</b>	

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an  
Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 1090 ARCHITECTES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 45 000 .....)	DA		45 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		7 333	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG		173 456	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		11 376	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		237 166	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		41 771	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		27 747	
	Dettes fiscales et sociales	DY		79 397	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		166 270	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		315 187	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		552 353	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		292 907	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 1090 ARCHITECTES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2023, dont le total est de 552 354 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 376 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2022 au 30/04/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/07/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	45 000			45 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	566			566
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>45 566</b>			<b>45 566</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	4 398			4 398
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 167	750		14 917
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 565</b>	<b>750</b>		<b>19 315</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1			1
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 588	2 352	2 238	8 702
<b>Immobilisations financières</b>	<b>8 589</b>	<b>2 352</b>	<b>2 238</b>	<b>8 702</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations			
Virements de poste à poste			
Virements de l'actif circulant			
Acquisitions	750	2 352	3 102
Apports			
Créations			
Réévaluations			

Ventilation des diminutions			
Virements de poste à poste			
Virements vers l'actif circulant			
Cessions		2 238	2 238
Scissions			
Mises hors service			

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

[Redacted]			
Éléments achetés			45 000
Éléments réévalués			
Éléments reçus en apport			

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

[REDACTED]			
- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	566		566
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>566</b>		<b>566</b>
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels			
- Installations générales, agencements aménagements divers			
- Matériel de transport	4 398		4 398
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 802	2 461	12 263
- Emballages récupérables et divers			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 200</b>	<b>2 461</b>	<b>16 661</b>
[REDACTED]			

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 461 006 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

[REDACTED]		
------------	--	--

#### Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres

8 702

8 702

#### Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

439 300

439 300

Autres

10 924

10 924

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance

2 080

2 080

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

#### Produits à recevoir

[REDACTED]		
------------	--	--

CLIENT\_CLIENTS A RECEVOIR

212 259

[REDACTED]		
------------	--	--

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 45 000,00 euros décomposé en 4 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 315 187 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	41 771	19 492	22 280
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 748	27 748	
Dettes fiscales et sociales	79 398	79 398	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	166 270	166 270	
Produits constatés d'avance			

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice

5 443

(\*\*) Dont envers les associés

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

LOYERS A PAYER	2 338
ASSURANCES A PAYER	13 086
HONORAIRES A PAYER	3 119
DEPLACEMENTS A PAYER	4 548
CONGES A PAYER	6 753
ORG.SOC.CH./CONGES PAYES	2 597
COTIS.FONCIERE A PAYER	435
COTIS.VALEUR AJOUTEE A PAYER	197
CLIENTS RRR&AV.A ACCORD.	14 929

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTAT.D AVANCE	466
LOYER D AVANCE	806
CONTRAT ENTRET. D AVANCE	337
ASSURANCE D AVANCE	471